

## LA VULNERABILITE

saisie par

# LES JUGES EN EUROPE

Sous la direction de Laurence BURGORGUE LARSEN





PARIS 1

#### **AVANT PROPOS**

C'est au Collège de France – grâce aux bons offices du professeur Mireille Delmas-Marty – que le colloque sur *La vulnérabilité saisie par les juges en Europe* eut lieu. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.

En plus des interventions présentées à l'occasion du colloque, cet ouvrage réunit deux autres contributions au regard de l'importance toujours plus croissante que le concept de vulnérabilité présente dans divers types de contentieux. Il a ainsi été décidé d'y ajouter une contribution sur la jurisprudence interaméricaine. Le lecteur sera ainsi en mesure de faire le parallèle avec la jurisprudence de son homologue européenne et de bénéficier d'une perspective comparatiste sur la manière dont les deux Cours régionales abordent et traitent la vulnérabilité. Dans le même ordre d'idées, une contribution sur la jurisprudence constitutionnelle tchèque a été insérée dans l'ouvrage afin de prendre la mesure de l'état du contentieux d'un pays de l'Est européen. Là encore, il s'agit d'élargir l'appréhension de l'analyse constitutionnelle à des pays du continent européen qui sont trop souvent ignorés dans les études de droit comparé, essentiellement pour des raisons d'ordre linguistique. En intégrant la République tchèque dans l'analyse, c'est une manière modeste de rectifier ce biais épistémologique.

Le processus de fabrication de ce livre a bénéficié des concours respectifs, au sein de l'IREDIES, de Marie Bourrel, de Claire Callejon, d'Aude Brejon et de Catherine Botoko qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer sa mise en forme et procéder à diverses relectures attentives. Qu'elles reçoivent ici mes sincères remerciements.

Laurence BURGORGUE-LARSEN
Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

### TABLE DES MATIERES

Avant-Propos
Laurence Burgorgue-Larsen
OUVERTURE SOCIOLOGIQUE
La vulnérabilité, une ressource à manier avec prudence
Marc-Henry Soulet
I.
La vulnérabilité
SAISIE
PAR LES COURS EUROPÉENNES
La vulnérabilité saisie par la Cour de justice de l'Union européenne  Edouard Dubout
La vulnérabilité et la structure des droits de l'homme. L'exemple de la
jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme  Samantha Besson
REGARD CROISE INTERAMÉRICAIN
La vulnérabilité dans la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits
de l'homme. Esquisse d'une typologie.
Rosmerlin Estupiñan-Silva89
II.
La vulnérabilité
SAISIE
PAR LES COURS CONSTITUTIONNELLES
La vulnérabilité dans la jurisprudence en France et au Royaume-Uni
Charlotte Denizeau
La vulnérabilité dans la jurisprudence constitutionnelle espagnole
Ana Maria Ovejero Puente151

#### TABLE DES MATIÈRES

Franck Laffaille	173
La vulnérabilité dans la jurisprudence constitutionnelle tchèque Magdalena Lickova	197
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	
Sensible droit  Loic Azoulai	227
POSTFACE	
La vulnérabilité saisie par la philosophie, la sociologie et le droit.  De la nécessité d'un dialogue interdisciplinaire.  Laurence Burgorgue-Larsen	237

## Cahiers Européens

La vulnérabilité pose la question du rapport des individus à la société dans laquelle ils vivent. Elle interroge la « représentation de l'humain » dans le cadre de la Cité, la *Polis*. Si cette représentation a profondément évolué depuis près de vingt-ans, c'est que la société s'est transfigurée. Le modèle de l'Etat-providence d'après-guerre, social et protecteur n'est plus ; le *Welfare State* a vécu. Face aux bouleversements politiques, économiques, sociaux, familiaux révélateurs de cette disparition du modèle social d'après-guerre, de nouvelles formes d'appréhension et de traitement du rapport de l'individu à une société fragilisée sont apparues. Philosophes d'un côté, sociologues de l'autre se sont engouffrés dans l'étude des nouvelles formes de subjectivité contemporaine. *Adieu* les analyses en termes d'autonomie et d'égalité des droits et *vive* celles qui mettent l'accent sur la dépendance relationnelle et l'équité qui n'est plus universaliste mais différenciée. La vulnérabilité a pris alors son envol ; elle a même triomphé dans plusieurs champs disciplinaires : de la philosophie à la sociologie en passant par le droit, mais aussi les sciences appliquées.

On assisterait donc à un *Vulnerability Turn* qui permettrait de repenser l'être humain, son rapport à l'Autre et au monde qui l'entoure, et qui serait à la base d'un ensemble de nouvelles obligations imposées à la charge des Etats. Tout serait-il parfait ? Loin de là. Si la vulnérabilité a le vent en poupe, elle n'en a pas moins soulevé de virulentes critiques allant de la valorisation d'une approche compassionnelle proche du misérabilisme – qui discriminerait plutôt qu'elle ne rassemblerait – aux risques d'essentialisation, de stigmatisation ou encore de paternalisme.

Cette quatrième journée d'étude organisée dans le cadre du cycle des « juges en Europe » a permis à un groupe de juristes publicistes, sur la base d'une belle et stimulante 'ouverture sociologique', d'examiner la manière dont le concept de vulnérabilité a été utilisé par les juges et les conséquences que cet usage engendre, tant en termes théoriques que pratiques.

Cet ouvrage réunit les contributions de Loic Azoulai, Samantha Besson, Laurence Burgorgue Larsen, Rosmerlin Estupiñan-Silva, Charlotte Denizeau, Edouard Dubout, Franck Laffaille, Magdalena Lickova, Ana Ovejero et Marc-Henry Soulet.

## Cahiers Européens

La vulnérabilité pose la question du rapport des individus à la société dans laquelle ils vivent. Elle interroge la « représentation de l'humain » dans le cadre de la Cité, la *Polis*. Si cette représentation a profondément évolué depuis près de vingt-ans, c'est que la société s'est transfigurée. Le modèle de l'Etat-providence d'après-guerre, social et protecteur n'est plus ; le *Welfare State* a vécu. Face aux bouleversements politiques, économiques, sociaux, familiaux révélateurs de cette disparition du modèle social d'après-guerre, de nouvelles formes d'appréhension et de traitement du rapport de l'individu à une société fragilisée sont apparues. Philosophes d'un côté, sociologues de l'autre se sont engouffrés dans l'étude des nouvelles formes de subjectivité contemporaine. *Adieu* les analyses en termes d'autonomie et d'égalité des droits et *vive* celles qui mettent l'accent sur la dépendance relationnelle et l'équité qui n'est plus universaliste mais différenciée. La vulnérabilité a pris alors son envol ; elle a même triomphé dans plusieurs champs disciplinaires : de la philosophie à la sociologie en passant par le droit, mais aussi les sciences appliquées.

On assisterait donc à un *Vulnerability Turn* qui permettrait de repenser l'être humain, son rapport à l'Autre et au monde qui l'entoure, et qui serait à la base d'un ensemble de nouvelles obligations imposées à la charge des Etats. Tout serait-il parfait ? Loin de là. Si la vulnérabilité a le vent en poupe, elle n'en a pas moins soulevé de virulentes critiques allant de la valorisation d'une approche compassionnelle proche du misérabilisme – qui discriminerait plutôt qu'elle ne rassemblerait – aux risques d'essentialisation, de stigmatisation ou encore de paternalisme.

Cette quatrième journée d'étude organisée dans le cadre du cycle des « juges en Europe » a permis à un groupe de juristes publicistes, sur la base d'une belle et stimulante 'ouverture sociologique', d'examiner la manière dont le concept de vulnérabilité a été utilisé par les juges et les conséquences que cet usage engendre, tant en termes théoriques que pratiques.

Cet ouvrage réunit les contributions de Loic Azoulai, Samantha Besson, Laurence Burgorgue Larsen, Rosmerlin Estupiñan-Silva, Charlotte Denizeau, Edouard Dubout, Franck Laffaille, Magdalena Lickova, Ana Ovejero et Marc-Henry Soulet.